

**COMPTE-RENDU INTEGRAL DE LA  
REUNION DU VENDREDI 5 MARS 2004  
ENTRE LA DIRECTION DES JO ET LES SECRETAIRES**

*Pour l'administration*

- . **M. BOLUFER**, Préfet, Directeur des Journaux officiels.
- . **M. CHABROL**, Adjoint au Directeur, chargé de l'édition et de la production.
- . **M. BUTOR**, Adjoint au Directeur, chargé de l'administration générale et de la diffusion.
- . **M. DAUNEAU**, Chef du service du personnel et des affaires sociales.

*Pour la SACI-JO*

- . **M. CHEVALLIER**, Président de la SACI-JO .
- . **M. DESPRES**, Directeur technique
- . **M. MOUCHE**, Directeur Adjoint
- . **M. TURPIN**, stagiaire à la Direction de la SACI-JO

*Pour la photocomposition*

- . **MM. PEYRADE** et **MARTIN**, Secrétaires.
- . **M. BLANDIN**, Délégué syndical SACI-JO.
- . **M. GALLOIS**, Secrétaire du CE.
- . **M. HUET**, Représentant syndical au CE.
- . **M. JIMENO** et **Mmes LEGROS, PICHARD** et **MAUREL**

*Pour la correction*

- . **M. DENISOT** Secrétaire.
- . **MM. VIAUX-PECCATE, KOBIS, Mmes FASQUELLE-COHEN** et **GUICHARD**

*Pour les rotativistes*

- . **MM. LETREGUILLY, DIDELOT** et **MASSON** Secrétaires, **VAUDIN** et **POULOT-CAZAJOUX**

*Pour la photogravure*

- . **MM. ROPERT** et **BONHOMME**, secrétaires, **MM. BESSEMOULIN** et **LE SQUER**

*Pour les cadres*

- . **MM. PETRAULT**, secrétaire, et **JALICOT** et **VINCENTI**, Cadres.

*En tant qu'auditeur*

- . **M. MALETRAS**, secrétaire du CS.

*Secrétaire de séance*

- . **Mme PIED**, du service du personnel et des affaires sociales



M. le directeur ouvre la séance à 10H00. Il souhaite la bienvenue à chacun et manifeste sa satisfaction de reprendre le fil des discussions qui ont été nouées depuis le 16 janvier dernier.

« Cette réunion a sans doute, un caractère un peu plus officiel que la précédente, et je la préside à la fois comme directeur des Journaux officiels et comme directeur supérieur du travail de la

SACI-JO tel qu'il est défini par l'article 5 de notre convention ce qui veut dire tout simplement que je m'efforcerai de prendre en compte les préoccupations des personnels de la SACI-JO aussi bien que ceux des personnels qui sont directement sous ma responsabilité, même si j'ai bien conscience que, quant aux problèmes que nous devons discuter ensemble, les choses ne sont pas forcément les mêmes pour les uns et les autres. J'en profite pour féliciter des représentants des personnels des résultats des élections qui viennent d'avoir lieu et qui ont montré une participation accrue des personnels tant pour ce qui concerne les votants que le nombre de suffrages exprimés. C'est un point très positif pour un directeur comme moi parce que cela l'assure de pouvoir parler avec des représentants des personnels qui ont un mandat autorisé de la part de ceux qui les ont désignés. Je m'en réjouis, pour eux et pour moi, et je les en félicite.

Je suis aussi, pour ces négociations, le délégué direct du secrétaire général du gouvernement signataire avec le président de la SACIJO, de la convention qui lie l'Etat et la SACI-JO. Je le suis en totale conformité avec ses propres analyses et sa propre vision du problème.

Pour cet ensemble de motifs, je serai en principe votre seul interlocuteur, ce qui simplifiera les choses, le SGG étant constamment informé par mes soins de la situation et pouvant à tout moment prendre l'initiative d'organiser les réunions qu'il souhaiterait à son niveau, et éventuellement les réunions pour lesquelles il pourrait être sollicité.

A partir de là, un rappel chronologique pour faire le point de la situation.

Nous avons eu une première réunion qu'on qualifiera de prise de contact, le 16 janvier dernier dans la même formation qu'aujourd'hui et, à l'occasion de cette réunion, à votre demande, nous avons essayé de mettre en place une méthode et un calendrier. Je crois que dans l'ensemble et cette méthode et ce calendrier ont été tenus. En effet, pour en reprendre les principales étapes, nous avons eu le 2 mars, c'est à dire mardi après-midi, une réunion avec la direction de la SACI-JO, (M. CHEVALIER, M. CASSIN, M. TURPIN, M. DESPRES) dans le bureau du secrétaire général du gouvernement, en présence de mes deux adjoints et du directeur au SGG, M. LASVIGNES. Cette réunion avait été prévue dans le calendrier fixé la dernière fois et s'est tenue avec quelques jours de décalage par rapport à ce qui avait été envisagé en raison de dates de vacances des uns et des autres.

Deuxième chose, nous avons démarré, sous la houlette de M. CHABROL et ses collaborateurs chefs de services, un certain nombre de travaux communs entre la DJO et la SACI-JO.

Troisièmement, comme je m'y étais engagé également, j'ai envoyé à la direction de la SACI-JO et aux partenaires sociaux, un premier document de base sur le dossier de la caisse des pensions sur lequel je vais revenir dans un instant parce que pour moi, c'est le dossier prioritaire.

Quatrièmement, nous diffuserons ce matin, deux documents que nous avons préparés, qui sont des documents de travail qui ne présentent aucun chiffre pour rester dans la méthode que nous nous étions fixée. Il s'agit d'un rappel des différentes réformes qui vont intervenir entre maintenant et 2006 de façon à ce que chacun ait une information suffisante et écrite sur ces réformes et de quelques indications sur les conséquences de la dématérialisation pour ce qui est du plan de charge des différentes éditions.

Nous aurons également, pour des raisons juridiques, mais c'est indispensable, une réunion du comité social de la DJO, lundi prochain 8 mars à 11 heures, et de son côté, le président de la SACI-JO a réuni son comité d'entreprise. Nous réunirons pour les informer de la situation, c'est un devoir hiérarchique que j'ai, l'ensemble des cadres de la DJO le lendemain, le mardi 9 mars à 17 heures et puis, le surlendemain, le mercredi 10 mars à 10 heures, nous aurons une première réunion de la caisse des pensions. Voilà pour le calendrier, passons à la méthode.

L'objectif n'est pas de parvenir à un résultat définitif à une date précise et je comprends très bien que les questions à discuter sont complexes et inquiètent les personnels de cette maison. Je comprends que le processus de négociations a besoin de temps pour se développer. En revanche même s'il n'y a pas de date précise fixée pour le résultat définitif, il faut raisonnablement qu'on arrive à un cadrage entre nous rapidement, c'est à dire dans les prochaines semaines pour deux raisons. La première, la plus importante, c'est qu'on a un calendrier budgétaire et que notre conférence

budgétaire a lieu au printemps. J'ai d'ailleurs été un peu étonné d'apprendre hier ou avant hier que la conférence budgétaire aurait lieu dès le 6 avril. J'ai demandé à M. BUTOR d'agir pour que cette conférence budgétaire soit le plus possible reculée et il a obtenu une autre date, le 11 mai. Cela veut dire que fin avril nous devons avoir avancé dans nos discussions pour avoir une visibilité suffisante sur 2005.

Il y a également une autre considération qui concerne tant la caisse des pensions que les réformes en cours à la DJO et leurs conséquences inévitables. Nous avons une convention qui nous lie à la SACI-JO. Cette convention, dans la mesure où on doit lui apporter des évolutions, et comme son échéance tombe le 28 mai, il faut en informer le président de la SACI-JO le 27 mai au plus tard. ensuite la mécanique fait que la convention continue à s'appliquer pendant un an dans les conditions précédentes. Mais nous devons en cas de modification le signaler avant le 27 mai. Cet ensemble de raisons nous conduit à devoir accélérer le rythme des réunions des groupes de travail, que, je l'espère nous pourrions décider de systématiser à l'issue de cette réunion.

Sur le fond, je vous dirai les choses aussi simplement que possible, aussi clairement que possible, sans démagogie.

Premier point, il faut que je revienne sur ce contexte général en quelques mots.

Il y a aujourd'hui, si vous voulez bien pendant quelques secondes que nous quittions le seul cadre des JO ? une révolution dont le grand public n'a pas encore conscience, une révolution technologique qui est en marche dans l'administration française. Cette révolution technologique ce n'est pas un objectif administratif ou un objectif politique non identifié, c'est un objet tout à fait identifié qui s'appelle ADELE. Ce n'est pas un prénom féminin mais le projet pour l'administration électronique pour la période 2004-2007. Vous verrez à quel point ces dates sont en cohérence avec celles de cette maison.

Je crois qu'il serait totalement vain d'aborder la question de la situation de la DJO si nous n'avons pas à l'esprit ce projet ADELE. Ce projet ADELE a été annoncé par le Premier Ministre, M. RAFFARIN à LYON le 9 février. Il touche les administrations, les entreprises, les collectivités territoriales et bien évidemment les usagers. Un exemple : dans la presse hier, vous avez pu constater cette année, encore plus que les années précédentes, qu'on incitait les contribuables à établir leur déclaration d'impôts sur le revenu par Internet ; ceux qui le feront auront un délai supplémentaire de quelques jours et une ristourne modeste mais symbolique de 10 euros. Il y a donc une volonté qui se manifeste. Cela pour dire que le JO dont nous allons reparler, n'est qu'un exemple du plan ADELE parmi beaucoup d'autres. Le discours du Premier ministre à Lyon doit en convaincre. C'est le premier point, il est essentiel. Ce point, vous pouvez l'entendre, vous pouvez ne pas l'entendre, vous pouvez l'entendre en partie, mais il est capital.

La réforme actuelle ne vise donc pas spécialement les JO. Il faut réformer l'administration française et dans ce cadre là les JO comme d'autres vont faire l'objet d'une attention particulière. Si c'était une réforme des seuls JO, il y aurait d'autres sujets. Le sujet, c'est la mise en place d'une réforme générale à base de révolution technologique donc l'objectif qui m'est fixé en tant que représentant de l'Etat, est de prendre en compte complètement les aspects technologiques mais aussi le plus totalement possible les intérêts des personnels et je le ferai, en étroite concertation avec les représentants élus des personnels à la DJO et à la SACI-JO. Donc, ce n'est pas simplement l'application d'une réforme technique, technologique, technocratique que j'ai l'intention de mettre en place mais je veux prendre en compte les intérêts des personnels de cette maison dans ses deux composantes DJO et SACI-JO. Il faut que ce soit bien clair et qu'on n'ait pas l'impression que je viens ici avec l'idée de dire : c'est une réforme bouclée on ne fait pas autrement. Elle s'applique à des hommes et à des femmes avec lesquels nous avons des années d'habitude de travail, pour lesquels l'Etat a de l'estime et de la considération et pour moi, qui représente l'Etat, les deux choses sont également importantes : la mise en place des objectifs généraux du projet ADELE et les intérêts des travailleurs de cette maison.

Je vous parlais des dates d'exécution 2004-2007 du projet ADELE. La discussion pour ce qui nous concerne porte sur une période quasiment identique 2004-2006. La visibilité que j'ai des choses porte sur cette période. L'évolution des techniques est telle aujourd'hui que je sais pouvoir vous dire des choses sur la période 2004-2006, et seulement sur 2004-2006. La discussion porte

donc sur la totalité de cette période ce qui signifie deux choses. Une première chose importante pour le personnel de cette maison, c'est que si réformes il y a, ces réformes s'étaleront sur une période de trois ans. Ce sera progressif. Deuxièmement, il faut regarder les choses sur l'ensemble de cette période. Quelqu'un me disait, l'autre jour, en parlant du plan de charge : « dans les ateliers on a du travail ». Je le sais bien naturellement, mais le problème n'est pas de savoir quel est le plan de charge en mars 2004. Le problème c'est de savoir quel sera le plan de charge en 2004-2005-2006 et le document distribué le rappelle. Le plan de charge, en prenant en compte les missions actuelles des JO, ne sera plus le même en 2006 qu'en 2004.

Dans la discussion que nous devons avoir, j'espère qu'il n'y aura aucun tabou. C'est d'ailleurs dans le style de l'organisation syndicale que vous représentez. Toutes les questions, non seulement peuvent mais doivent m'être posées. Je vais prendre des exemples pour être très clair.

Première chose, je le dis parce que cette question a été très mal comprise, il n'y a aucun tabou de la part de l'Etat, à examiner avec vous des réévaluations du plan de charge.

Deuxième chose, il n'y a aucune objection à parler de l'avenir de la SACI-JO. On ne sera peut-être pas d'accord, mais je vous en parlerai. Il n'y a aucune objection à évoquer, je vous le proposerai, si des personnels souhaitent des mesures d'accompagnement social en vue de départs anticipés, de telles mesures ou la mise en place de mesures de formation professionnelle en vue de redéploiements internes ou externes. Je suis prêt à en discuter. Je voudrais qu'on en discute en toute franchise. On en tirera les conséquences. Voilà les quelques rappels essentiels que je voulais vous dire peut-être pour dissiper des malentendus mais je ne suis pas choqué par le fait qu'il y ait des malentendus au début d'une négociation. Mon rôle ce matin, c'est de dire : attention, il y a des choses dont on parle seulement comme des hypothèses ; il faut en parler parce que « pas de tabou » mais il y a une marge entre hypothèse et certitude.

Sur le fond, pour en terminer, j'ai dit que je donnerai des exemples précis de ma volonté de prendre en compte les intérêts tels que je les perçois des personnels de nos deux maisons. Pour moi, d'après les questions que j'ai posées autour de moi, il y a plusieurs problèmes qui préoccupent les salariés mais il me semble que le problème qui les préoccupe le plus, tous niveaux confondus, c'est l'avenir de la caisse pensions. C'est normal parce que, à un moment ou à un autre, chacun va partir en retraite, fait des projets de retraite, en fonction de ce qu'il s'attend à toucher. Il n'est pas sûr que les analyses des gens à l'atelier photocomposition soit les mêmes qu'à l'atelier d'impression ou dans d'autres métiers, mais la retraite concerne tout le monde et c'est donc une préoccupation essentielle et prioritaire.

Aujourd'hui, il y a des négociations en perspective sur les retraites complémentaires ou ce qu'on appelle les régimes spéciaux. Les réformes qui sont lancées dans ces domaines visent à modifier assez sensiblement un certain nombre de ces régimes. Si vous en êtes d'accord, et bien que je ne sois pas en mesure de vous donner des garanties absolues sur le résultat des négociations concernant la caisse de pensions des personnels des JO, nous pouvons nous battre ensemble pour que la réforme du régime de la caisse des pensions qui est un régime dérogatoire au régime de droit commun de la presse parisienne, soit, en tout cas dans ses points essentiels, le plus proche possible du régime actuel. Je suis prêt à me battre avec vous auprès du cabinet du Premier ministre et auprès du cabinet de Bercy. Comme nous sommes une administration dépendant des services du Premier ministre, l'argument qui m'est donné à Bercy, c'est que nous devons être exemplaires, et faire des économies sur les retraites. Mais mon argument est que nous pouvons être exemplaires en faisant des économies ailleurs, c'est à dire sur les recrutements. Je ne vous dissimule pas que ce point est pour moi la priorité des priorités.

Autre point extrêmement important, j'y faisais allusion tout à l'heure, nous avons au cours des dernières années évoqué entre nous, des problèmes de changement de statut au moment où nous n'étions pas certains que notre statut actuel de budget annexe soit reconduit et où il fallait de toute façon réfléchir à cette hypothèse. Nous continuons à penser, mais ça n'est plus une priorité pour nous aujourd'hui, que le régime de la convention qui lie la SACI-JO à l'Etat est un régime contestable juridiquement. Je révoque à nouveau ce problème pour dire qu'actuellement cette affaire n'est plus une priorité de l'Etat parce que nous avons une confirmation qu'on pourrait continuer de fonctionner dans le cadre d'un budget annexe (ce qui nous est indispensable pour continuer à percevoir des recettes et à les affecter à nos dépenses).

[M. BUTOR précise que sur les six budgets annexes existants, il en reste deux (l'aviation civile et nous-mêmes).]

Je souligne qu'on a donc pris soin au niveau de l'Etat de conserver les caractéristiques des JO. Je ne souhaite pas qu'on vienne faire sur ce point un procès, qui ne serait pas un bon procès, à l'Etat alors que quatre budgets annexes ont été supprimés (dont celui des Monnaies et médailles, dont le cadre d'activité est assez proche de notre situation). C'est bien la preuve que nous avons tenu compte de vos réactions sur la question du statut. Personne ne peut dire le contraire. C'est quand même une garantie par rapport aux inquiétudes évoquées à la SACI-JO.

Donc, même si nous devons faire évoluer la convention pour tenir compte des conséquences de la dématérialisation, l'ensemble des garanties que comporte la convention seront maintenues. Cela veut dire aussi que l'ensemble des conventions collectives de la presse parisienne continueront à être appliquées dans cette maison. Je ne suis pas membre en tant que direction du syndicat de la presse parisienne, c'est à dire que je ne peux pas participer aux négociations collectives et faire valoir le point de vue de l'Etat mais je continuerai à appliquer les conventions collectives de la presse même si au niveau de plusieurs administrations françaises, on conteste cette application. Le SGG me soutient aussi sur ce point.

J'en viens aux effets de la dématérialisation. Je répète, M. SAUVE l'a dit l'autre jour : il n'y aura dans cette maison, aucun licenciement. Je ne peux pas dire plus. Donc une action pour maintenir le régime de la caisse des pensions, le maintien du cadre juridique actuel, le maintien de l'application des conventions collectives de la presse parisienne et l'absence de licenciement. J'ai le sentiment que, si les propos que je tiens sont rapportés, et je n'en doute pas, aux personnels dans les termes dans lesquels je les tiens, les personnels verront que dans cette affaire l'Etat apporte, surtout en comparant ce qui se passe dans d'autres secteurs d'activité économique, des garanties considérables. L'inquiétude serait compréhensible si j'annonçais la remise en cause du régime de retraite ou la mise en place d'un plan de licenciement. Je dis exactement le contraire. La discussion qui s'ouvre devrait dissiper les inquiétudes ou, alors, c'est que l'on veut entretenir un climat d'inquiétude, attitude que je n'ai jamais constaté, depuis six ans et demi que je suis ici.

Il y a la dématérialisation en cours. Je ne reviens pas sur les mesures qui la concernent. On en a parlé la dernière fois on vous distribuera un document sur le sujet.

Il paraît qu'il y a un chiffre qui, tel qu'il a été rapporté, a beaucoup ému les personnels de la maison. C'est un chiffre annoncé mardi par M. SAUVE qui a dit que toutes les réformes en cours entre 2004 et 2006 conduisent à une diminution des signes saisis dans cette maison de 77%. Je confirme ce chiffre qui ne concerne que la saisie mais pas le reste.

Cela dit, comme vos représentants l'ont demandé, les conséquences précises de la dématérialisation doivent être discutées dans des groupes de travail et nous nous sommes gardés dans les documents distribués de mettre quelque chiffre que ce soit. Mais soyons réalistes. Si on regarde d'un côté notre pyramide des âges et si on regarde de l'autre côté les conséquences de la dématérialisation, même si cette dématérialisation touche davantage certains métiers que d'autres il est évident, si vous mettiez dans une colonne les gens qui seront encore présents dans l'entreprise en 2006 et dans une autre colonne les effectifs qui seraient suffisants après la dématérialisation, la différence est telle, (elle se chiffre par dizaines de personnes) qu'il serait totalement déraisonnable, car je ne pourrai plus assurer les garanties précédentes, de continuer le recrutement dans les années qui viennent. Il est clair qu'il faut suspendre jusqu'à nouvel ordre les remplacements de personnels partants. Je l'ai fait pour la DJO, il faut le faire pour la SACI-JO . Un plan de charge supplémentaire est indispensable de mon point de vue parce que, sinon, on va se trouver dans une situation où le surcroît d'effectifs serait moralement inacceptable.. Il faut tenir compte de la dignité des personnes. Je ne veux pas payer des gens à ne rien faire, ce serait indigne. Donc un plan de charge supplémentaire est nécessaire même s'il est très difficile à trouver.

Le problème des recrutements et le dossier de la caisse pension supposent obligatoirement avant le 28 mai une lettre du SGG annonçant son intention de faire évoluer la convention. Les modifications à introduire sont minimales mais il me semble que pour la caisse des

pensions, il faut se mettre d'accord sur un article provisoire qui prépare une transition qui sera appliquée dans plus d'un an.

Par ailleurs, le deuxième point que je vous demande d'accepter, a trait à l'article premier de la convention qui précise que l'effectif des sociétaires de la SACI-JO est de 400. Il suffit d'afficher que l'effectif des sociétaires de la SACI-JO est de 400 au maximum et à partir de là on a le temps de négocier. Donc, c'est le minimum que l'Etat demande par rapport à toutes les garanties qu'il apporte, il s'agit d'être raisonnable pendant le temps de nos discussions.

Je voudrais toutefois revenir sur la question des travaux supplémentaires, soit par réinternalisation des tâches faites à l'extérieur soit par l'invention de tâches nouvelles.

Sur le premier point, nous avons un marché de sous-traitance en photocomposition, celui du BODACC et BALO. Or, le BODACC et LE BALO vont faire l'objet dans la période 2004-2006 d'une saisie à la source ; les travaux inter ministériels ont commencé, comme pour le BOAMP et les débats parlementaires.

Faut-il donc dénoncer les marchés en cours pour quelques mois alors que la signature de l'Etat est engagée et que cela risque d'entraîner le licenciement de plusieurs dizaines d'ouvriers immédiatement.

[M. PEYRADE indique qu'ils seront de toute manière licenciés.]

Sans doute, mais autant qu'ils le soient le plus tard possible, et cela ne résoudrait pas le problème de la SACI au-delà de quelques mois.

Deuxième point : sur les travaux nouveaux à trouver, je suis prêt à diriger moi-même le groupe de travail avec les spécialistes nécessaires, et à faire toutes les démarches nécessaires avec qui vous voudrez. On ira ensemble, on écrira ensemble pour que la situation soit transparente. Je vous informe simplement, c'est mon rôle, des difficultés. Elles sont de trois ou quatre ordres. D'abord, la première idée qu'on pourrait avoir, c'est se tourner vers notre environnement le plus proche, l'Imprimerie nationale et la Documentation française. L'Imprimerie nationale : le nouveau président m'a invité à déjeuner il y a environ trois semaines. Au début du déjeuner j'ai senti qu'il voulait me demander des travaux supplémentaires... Vous avez vu que la Commission européenne avait autorisé à débloquer une subvention considérable pour rétablir l'équilibre de l'Imprimerie nationale. J'ai expliqué où on en était aux JO. Donc, l'Imprimerie nationale constitue pour nous une impasse.

La Documentation française : il y a peut être des possibilités. Vous savez que la Cour des Comptes a écrit au Premier ministre dans le cadre d'un référé, et a demandé s'il pourrait exister une meilleure articulation entre la Documentation Française et la DJO. Le Premier ministre a répondu en demandant à un membre du Conseil d'Etat, Frédéric THIBERGIEN de faire des propositions sur ce sujet mais comme je l'ai dit aux délégués du personnel de la DJO, il faut faire attention parce que la Documentation française, est dans une situation infiniment plus difficile que la DJO et meilleure articulation ne veut pas dire que la DJO va récupérer le plan de charge de la Documentation française. Cela peut être le contraire. La Documentation française est en déficit, elle demande de l'argent à l'Etat, pas les JO, les changements peuvent également toucher les services administratifs (on peut demander la fusion des services commerciaux de la DJO et de la Documentation française). Quoiqu'il en soit, on est obligé d'attendre quelques semaines le rapport de M. THIBERGIEN, et le sujet n'est pas simple.

Troisièmement, je vous rappelle que dans le préambule de la convention, il est indiqué que l'Etat confie à la SACI-JO les travaux qu'il doit entreprendre dans le cadre de ses missions de service public. Les JO n'ont pas été créés pour être la grande imprimerie générale de l'Etat. Ils sont créés pour les JO et leurs annexes et la convention le dit. La convention ne dit pas que les JO sont une administration chargée de faire les catalogues des musées nationaux, ou les cartes de l'Institut géographique national, d'autant qu'il y a aussi des personnels salariés dans ces services. Nous avons des missions de service public, définies par rapport à notre objet.

Quatrième point de difficulté, c'est ce qu'on appelle la circulaire Jospin de 1999 sur les rapports entre l'Edition publique et l'Edition privée qui limite les possibilités d'édition des

administrations de l'Etat par rapport à l'édition privée. Cela est suivi de prêt par le Syndicat national de l'édition qui d'ailleurs m'a demandé de le rencontrer. Il nous attaquerait devant le Conseil de la concurrence et gagnerait si nous enfreignons ces directives qui, notamment, demandent que les administrations publiques ne vendent pas leurs prestations à des coûts artificiellement diminués et n'affectent pas leurs recettes qui viennent de leur monopole au domaine concurrentiel.

Au delà de ces difficultés, il faut trouver des solutions. Je pense qu'il y en a et je vous propose que nous regardions ensemble les possibilités qui existent. Pour le reste, je ne peux que vous répéter ce que je vous ai dit. En ce qui concerne les processus de formation permanente et mobilité de certains personnels, en ce qui concerne les souhaits éventuels de négociations pour les départs anticipés, l'Etat ne les étudiera que si vous le demandez. C'est une hypothèse qu'on peut examiner le cas échéant mais je ne crois pas que ce serait très différent de ce qui est précisé dans l'accord cadre presse parisienne que votre organisation a signé.

Le dossier de l'impression n'est pas un dossier de même nature. Un certain nombre de services sont mis à disposition du public à partir de tous les sites publics, gratuitement. Il y a des gens qui vont de plus en plus sur Internet et donc on est obligé, pour tenir compte des évolutions, d'envisager une diminution du papier. Aujourd'hui un certain nombre d'administrations se désabonnent par exemple de nos éditions. Le dossier de l'impression est un dossier que certains médias ont monté en épingle. C'est un sujet qui aura certes quelques conséquences mais progressives et de toute autre nature que les conséquences précédentes. Il ne faut pas que les gens s'inquiètent inutilement sur ce point.

Je souhaite que nous poursuivions nos discussions. J'ai été un peu long, mais je voulais apporter le maximum d'informations. J'espère avoir été clair. Je suis à votre écoute pour vous entendre et répondre à vos questions. »

**M. Peyrade.** – Vous avez commencé par féliciter l'organisation syndicale des résultats obtenus aux élections professionnelles et ajouté que vous étiez content de voir une telle animation dans la cour, ce qui égayait le paysage. C'était pour sourire mais l'inquiétude qui aujourd'hui amène les personnels de cette entreprise à réagir est réelle. Alors, s'agit-il d'un malentendu, s'agit-il de pédagogie, pas réellement, s'agit-il de méthode, vous ne savez pas. En tout cas, cette inquiétude existe. Quant à votre exposé très long, je vous en remercie, car il vaut mieux avoir tous les éléments plutôt que de renforcer l'inquiétude et l'incompréhension. Mais en tout état de cause, indépendamment des inquiétudes, je ne pourrai pas accepter de discuter avec la direction du désengagement de l'Etat, de ses missions de service public données à cette entreprise, à cette maison, et pour laquelle les salariés se sont toujours adaptés et ont toujours participé, obtenant ainsi une bonne considération de l'Etat. Ça, on ne pourra pas l'accepter. Si vous avez rappelé qu'on avait une bonne considération de ce point de vue là, l'organisation syndicale ne pourra pas l'accepter et, évidemment, elle ne discutera pas de certaines déclarations sur la fin du support papier. La dématérialisation, sur le projet ADELE et sur d'autres, est un des aspects complémentaires de technologies nouvelles à utiliser sans pour autant que ces technologies provoquent directement la disparition du support papier. Si on avait abordé ces discussions sur l'ensemble de la presse écrite, magazine ou presse régionale ou autres, on n'aurait pas à négocier, on aurait négocié la fermeture des entreprises et la fin des supports papiers. L'organisation syndicale ici présente s'est à tout moment fixé comme objectif de défendre le support écrit, sa qualité, ses informations parce qu'elle considère que c'est un vrai besoin dans le cadre d'une démocratie de continuer de travailler avec le support papier. Je ne peux pas croire que tout le monde est connecté en permanence de même que toutes les communes ne seront du jour au lendemain en mesure d'avoir les informations par la voie électronique. La société n'a pas changé à ce point là et pour l'organisation syndicale, il paraît dangereux que l'Etat annonce que les supports traditionnels de lecture de papier disparaissent au profit exclusivement du support numérique. Il n'est pas possible de demander à l'organisation syndicale d'adhérer à cette idée, d'aider à liquider une entreprise qui a toujours existé autour du support papier du fait de l'arrivée d'un support moderne. L'organisation syndicale ne pourra pas discuter et ne discutera pas la liquidation du support papier.

**M. le préfet.** – Ceci est important, et il faudra le dire en présence des représentants, que l'organisation n'acceptera pas de discuter du dépérissement progressif du papier.

**M. Peyrade.** – On dira non à la disparition du support papier au profit du tout électronique, et on n'acceptera pas d'entrer dans un processus qui consisterait à négocier la fermeture de ces entreprises. Par contre, j'affirme qu'il y a des inquiétudes à prendre en considération dans l'entreprise. Quelles sont-elles ?

**M. le préfet.** – Quelles sont ces inquiétudes ?

**M. Peyrade.** – L'organisation syndicale ne discutera pas de la fin du support papier.

**M. le préfet.** – Je n'ai même pas demandé d'en discuter.

**M. Peyrade.** – Je vous rappelle l'aspect relatif à la méthode technique pour mener ces négociations. L'organisation syndicale a pour habitude, pour éviter les inquiétudes, en tout cas là, la mauvaise compréhension, de fonctionner par accord, par une politique contractuelle. A un moment, on fait une photographie et on signe un accord. Les accords sont négociés, signés, évoqués à nouveau et signés à nouveau si besoin. Aujourd'hui, les derniers accords existants sont ceux de 1994. L'ensemble des personnels sait qu'il est nécessaire aujourd'hui de rouvrir les discussions sur ces accords. L'organisation syndicale est prête à en discuter et l'a dit le 16 janvier. Elle pense que c'est toujours la bonne méthode et qu'il faut continuer de s'appuyer sur l'existant pour le faire évoluer. C'est pourquoi il avait été décidé de mettre en place des commissions de travail pour préparer les travaux de négociations de ces nouveaux accords. C'est ce que l'on avait fait en 1994. Ensuite, ces nouveaux accords auront des conséquences en termes d'effectifs, en termes d'organisation de travail, mais aussi en termes d'engagement politique. Le dernier accord que l'on a signé, c'est l'engagement de la direction des JO de confier 90 % des travaux à la SACIJO. Ce sont ces éléments qui permettent de structurer un accord et d'en assumer les conséquences. Et à partir de ce moment chacun sera face à une situation qui amènera peut-être à constater une situation de sureffectifs. Il faudra constater cette situation découlant d'une telle disposition technologique. Ils sont limités en fonction d'engagements d'apports de travaux nouveaux définis, sur des travaux d'avenir, et non de travaux du passé. Il faut le définir et voir comment sera traité le différentiel. Il y a des outils pour traiter le différentiel, la CATS peut être un outil pour traiter le différentiel en cas de sureffectif. C'est admis partout, je ne vois pas pourquoi il ne serait pas admis aux JO. Ce que ne peut pas admettre l'organisation syndicale, c'est l'emballage de la machine qui ferait sauter une étape, voire un certain nombre d'étapes obligatoires de négociations qui nous conduirait à rentrer dans une logique qui dirait, « on verra l'année prochaine, on verra l'année d'après, l'important aujourd'hui c'est de régler à la marge ou de régler sur la Caisse des pensions ». Nous pouvons peut-être nous en sortir pour faire quelques économies. Nous pensons que ce n'est pas suffisant pour préserver l'avenir de la SACIJO et l'avenir de la Caisse des pensions. L'important aujourd'hui n'est pas de régler seulement la caisse des pensions. Nous pensons que ce n'est pas suffisant pour préserver l'avenir de la SACIJO, l'avenir de la caisse des pensions. Je ne dis pas que c'est ce qu'a dit Monsieur le Directeur aujourd'hui, mais c'est ce qui circule et c'est comme ça que tout ce qui s'est dit entre le 16 janvier et aujourd'hui a été interprété dans la maison. C'est un emballage général où l'on va mettre à la poubelle ce qui a fait ses preuves c'est-à-dire une manière de négocier qui s'appuie sur une chose concrète. La chose la plus concrète aujourd'hui, c'est l'engagement sur la charge du travail.

Quand on laisse filtrer l'idée d'un plan social pour les vieux, que pour les jeunes on va voir s'ils ne peuvent pas s'en aller, pour des travaux nouveaux, qu'il n'est pas possible de faire grand chose parce qu'il faut considérer la concurrence, c'est compliqué, il n'est plus question de l'aménagement de matériels prévus. En revanche, l'insistance porte sur la saisie à la source qui va s'accélérer incessamment sous peu et puis, à la fin de ces cinq points, il est précisé que l'Etat se réserve la possibilité de dénoncer la Convention si un accord n'intervient pas avant le 28 mai. Je ne dis pas que c'est ce qu'a dit Monsieur le Directeur, j'explique comment, à une préparatoire où tout le monde était hier soir, les choses sont ressenties dans l'entreprise et c'est pourquoi ce que vous avez appelé le folklore, qui n'en est pas un, est l'expression aussi d'une vraie inquiétude sur les points que je viens de vous exprimer par rapport à ce qui s'est produit ce matin. C'est un signe. Comme l'a dit l'organisation syndicale le 16 janvier, elle est prête à discuter dans le cadre des commissions dans la transparence la plus complète de la réalité des conséquences des évolutions technologiques comme elle l'a toujours fait, elle demande de prendre en compte des aspects de qualité, les aspects de sécurité et fiabilité. Elle demande de fiabiliser, elle demande à la direction des JO et à l'Etat de ne pas écouter les sirènes sur la base du « on rase gratis avec le numérique », ou sur l'idée d'appuyer seulement sur un bouton. Nous vous demandons de rentrer réellement dans un travail technique, sur



des questions là où nous vous demandons des engagements sur la ligne qu'il sera indispensable d'avoir, sur la charge de travail supplémentaire. Nous vous demandons de rentrer concrètement dans la définition du profil idéal de la charge de travail complémentaire qu'il est nécessaire d'apporter.

**M. le préfet.** – Je veux procéder ainsi avec le concours de l'organisation syndicale. Il faut définir un profil de ce qu'il est possible de faire.

**M. Peyrade.** – Je souhaite un travail méthodique et demande qu'il ne soit pas question de mesures d'accompagnement social avant d'avoir défini les éléments objectifs si un différentiel était constaté. Egalement, il ne faut pas mettre la charrue devant les bœufs, c'est-à-dire ne pas parler de mesures d'accompagnement social avant que l'on ait défini les éléments objectifs qui nous feront constater un différentiel.

**M. le préfet.** – Je suis d'accord.

**M. Peyrade.** – Il ne faut pas paniquer l'ensemble de la maison en faisant : « Oh la la ! ça va être très très grave », être sérieux et objectif en disant qu'il y aura des conséquences. On tient ce langage à nos mandants, mais pas le langage de la panique absolue. Il y a du travail, il y a une technicité, des personnels motivés pour défendre leur entreprise. Toutes les entreprises n'ont pas le même dynamisme pour développer, l'Imprimerie nationale entre autres.

**M. le préfet.** – Je suis d'accord.

**M. Peyrade.** – Vous avez donné un certain engagement dans votre intervention et je souhaite que vous le rendiez public.

**M. le préfet.** – Je comprends que l'organisation syndicale souhaite transcrire par écrit mon intervention. L'idéal, si c'est techniquement possible, serait qu'elle soit largement diffusée. Ceci relève de la responsabilité de l'organisation syndicale, qu'il ne sera pas fait de compte rendu de cette réunion et que je respecterai l'enregistrement.

**M. Peyrade.** S'il s'agit de permettre avec la déclaration de rentrer réellement dans les engagements précis pris par la direction, autant avoir par écrit votre intervention sur la base d'une déclaration.

**M. le préfet.** – M. Gallois ayant fait l'enregistrement, il faut le transcrire.

**M. Peyrade.** – **Ce n'est pas pareil...**

**M. Letreguilly.** – Je ne suis pas convaincu que les propos tenus ce matin soient rassurants. Je ne suis pas rassuré. Il faut essayer de rapporter exactement ce qui pourrait aller et ce que l'on est capable de faire, mais après il faut mesurer. La vraie question de fonds qui est posée pour nous c'est de savoir, par rapport aux réformes ou aux évolutions que vous avez abordées, si l'on est dans un schéma ou si l'on va subir la révolution ou subir les réformes de l'Etat, ou sommes-nous dans un schéma où on repositionne l'entreprise et où l'on essaye de redynamiser l'entreprise.

Il m'a semblé comprendre dans vos propos que l'on était dans un schéma où l'on redynamisait l'entreprise et que l'on essayait de se repositionner par le rapatriement et le retour d'un certain nombre de travaux, donc de regarder comment on reconforte la charge de travail, parce que si j'ai bien compris, le problème de fond c'est bien de la charge de travail dont dépendent les effectifs.

**M. le préfet.** – Problème que nous partageons.

**M. Letreguilly.** – Dans le même temps que vous nous dites ça, et c'est la première partie, vous prônez un certain nombre de garanties, qui, de ce point de vue là, nous vont bien et de l'autre côté vous nous dites, on va tout faire, on va se battre ensemble et il faut que l'on regarde comment on rapatrie la charge de travail, à tous les niveaux d'ailleurs que ce soit pour le pré-pressé ou l'impression, et puis dans la phrase suivante vous nous expliquez qu'il n'y a pas de possibilité, en clair.

L'Imprimerie nationale, ce n'est pas possible, la Documentation française, vous connaissez la situation et concernant l'entreprise privée, on ne va quand même pas « virer » les salariés.

Cela veut dire en clair, en décodé, excusez-moi c'est comme cela que je l'interprète, cela veut dire que l'on va essayer de rapatrier la charge de travail, mais nous sommes dans une situation où quasiment on ne peut pas le faire.

Vous parliez tout à l'heure des réformes et des discussions que nous avons eues au niveau de la presse parisienne, c'est précisément sur ce terrain-là que nous les avons eues, c'est de la charge de travail dont il est question.

Notre engagement dans la réforme de la presse parisienne repose sur un élément : sur la charge de travail. Il y a aujourd'hui une nouvelle forme de presse qui s'appelle la presse gratuite. Comment se repositionne-t-on ? Alors je ne sais pas si demain vous avez des projets sur un support papier gratuit ?

**M. le préfet .** – Pas tellement...

**M. Letréguilly.** – Notre engagement porte sur le positionnement de la presse, le repositionnement de la charge de travail dans les entreprises. Si ce n'était pas le cas, il n'y aurait pas grand sens à la négociation. L'attitude globale porte forcément là dessus parce que si la finalité c'est de dire qu'on est, en fait, en train de gérer la fin du fonds de commerce, on va vite parler de la caisse des pensions parce que si on n'a pas la charge de travail et qu'on va vers des réductions d'effectifs, le sort de la Caisse des pensions est différent. Il faut donc faire attention à la manière d'interpréter les choses.

**M. Ropert.** – Il y a du mécontentement actuellement. Personne ne joue de la musique dans la cour. Ce n'est pas la République dominicaine. Les propos tenus par le Premier ministre concernant la dématérialisation, alors qu'il était question deux mois avant d'arrêter la désindustrialisation, engagent effectivement sur un démantèlement du service public. Il y a eu, deux ans auparavant, une tentative de changer le statut, de passer en EPIC, ce qui était une amorce de démantèlement des Journaux officiels.

**M. le préfet .** – Je confirme qu'il faut rester dans le cadre du service public.

**M. Ropert.** – Il faut que la direction des JO donne des garanties pour la SACIJO mais si l'on suit jusqu'au bout le raisonnement, quelles garanties pouvez-vous donner à la SACIJO en termes d'emploi ?

**M. le préfet .** – Je suis prêt à en parler.

**M. Ropert.** – Le mécontentement est lié à la saisie à la source. Ça se passe du jour au lendemain, mais il aurait peut-être été bon d'associer complètement le personnel de la SACIJO et de voir ce qu'il était capable de faire avec eux sur cette saisie à la source. On dématérialise et donc on ventile les travaux. On va essayer de pulvériser le nombre d'emplois. Vous dites en termes de rapatriement de travaux, sur le principe, c'est d'accord, mais sur la réalité c'est pratiquement impossible.

**M. le préfet.** – C'est difficile mais j'ai proposé que l'on voit ensemble.

**M. Ropert.** – Moi, je ne peux pas croire qu'un secrétaire de Gouvernement ait pensé rapatrier des travaux de l'Imprimerie nationale. Il a tout externalisé à l'IN pour des raisons de coûts de production. On ne peut pas nous faire croire aujourd'hui qu'il y avait une possibilité à l'IN. On ne peut pas expliquer cela aux salariés de l'entreprise. Ils le savent très bien, il n'y a plus de travaux à l'IN, mais ça a été fortement délocalisé. J'aurais aimé fortement vous entendre sur ORT.

**M. le préfet.** – Je ne souhaite pas entrer dans le détail. Je suis M. Peyrade dans sa proposition d'organiser un groupe de travail et je vais vous donner des précisions sur les questions posées par les uns et les autres. Je n'ai pas recensé de divergences fondamentales, du moins quant à la méthode. Vous souhaitez qu'on discute. Je vous ai proposé d'entrer dans cette méthode. J'ai même proposé que, sur certains points, on fasse vraiment un travail commun. Je n'ai pas voulu trop rentrer dans le détail des choses mais je vous signale tout de suite, si vous souhaitez donner des exemples dans le détail des choses, si vous souhaitez donner des exemples concrets de la volonté de l'Etat que je représente, j'ai proposé au SGG qui m'a demandé de conduire des études à ce sujet, je croyais que c'était bien de dire que c'était difficile dans certains domaines, donc qu'il fallait chercher dans d'autres domaines. Je ne peux pas dire qu'on va prendre des travaux à l'Imprimerie nationale, il n'y en a plus.

J'ai proposé au SGG d'envisager une réinternalisation des travaux faits par ORT. J'ai aussi l'intention de réfléchir avec vous à tout ce qui pourra être fait à la SACIJO, au développement de nos travaux en multimédia. Je me demande si dans le domaine des CD-Rom et multimédia il n'y a pas des possibilités de travailler en groupe de travail, ce dont je voudrais vous convaincre. C'est mon entière bonne volonté dans cette affaire. Pourquoi voulez-vous que je provoque un conflit ? Le Premier ministre ne le souhaite pas. Accordez-moi de penser que ce n'est pas le cas. J'ai proposé que tous les sujets que vous avez évoqués soient mis en discussion. Le seul point que j'ai demandé, c'est de prendre des mesures qui sont des mesures conservatoires pour longtemps, pour laisser le champ libre à la discussion. Ces dates, elles sont dictées par les procédures juridiques. J'ai apporté des garanties importantes sur des points sur lesquels le personnel avait jusqu'à présent de légitimes inquiétudes. Je souhaiterais que mon exposé soit reproduit tel qu'enregistré, sauf qu'il faut me le retransmettre pour relecture. Je suis d'accord avec ce que j'ai dit. Je ne sais pas dans le contexte actuel ce que je pouvais vous dire ce matin de plus constructif que ce que j'ai dit. Je ne crois pas avoir lancé une bombe explosive. Il y a des choses que je dis avec le maximum de prévoyance. Il y a des choses sur lesquelles nous sommes très proches, mais il y a des choses que je regrette malgré tout. On va échanger ensemble, on n'est pas bloqué. Je n'aime pas trop qu'on dise qu'il y a des points qu'on ne peut pas discuter. Sur des points que j'ai à peine esquissé, c'est bloquant sur la méthode. Vous allez tenir une assemblée générale, imaginez-vous dire que le directeur ait dit qu'on ne peut pas discuter. Ce ne serait pas bon.

**M. Peyrade.** – On ne vous aidera pas à liquider l'entreprise. Maintenant si vous nous dites, ce n'est pas mon intention et je le prouve, et voilà comment, ORT, mesures de sauvegarde, ça, ce sont des choses concrètes !

**M. le préfet.** – Sur l'histoire du papier il y a un développement. Vous connaissez les chiffres des internets domestiques ? Je suis persuadé que la plupart des familles ici ont un ordinateur et utilisent les techniques de dématérialisation. On est dans une société qui évolue dans ce sens. Là, ce que je veux dire, c'est qu'on se trouve à un stade d'évolution qui n'est pas définitif. Il y a des foyers français qui ont l'habitude de se connecter à Internet. Je n'ai pas dit suppression de papier. Il va y avoir moins d'abonnements. Il y a des choses qui étaient payantes. Qu'est-ce que je peux faire pour empêcher que les gens se désabonnent. Je ne peux pas obliger les gens à s'abonner.

**M. Ropert.** – Que ce passera-t-il en cas de virus ?

**M. le préfet.** – Qu'est-ce que vous voulez que je fasse ? C'est difficile. Il y a une évolution dans la société française et mon rôle, quand je parle de saisie à la source, c'est de vous avertir des projets à venir. Je ne peux pas m'opposer à un mouvement irréversible mais vous préparer à ces évolutions. C'est votre souhait, c'est ce que je vous demande. Sur le reste, je ne vous dis pas dans mon discours ce qui peut être gênant. Je vous demande d'être responsables et d'accepter la seule mesure conservatoire que je vous demande d'accepter. A partir de là, discutons.

**M. Blandin.** – C'est là dessus que repose l'inquiétude des salariés. Vous avez dit tout à l'heure, concernant la méthode, que nous ne sommes pas très éloignés. Je n'ai pas tout à fait ce sentiment. Les incidences de la dématérialisation, nous pouvons les envisager aujourd'hui, nous ne les maîtrisons pas. Nous pouvons penser qu'il y aura des incidences, nous pouvons analyser ses conséquences mais aujourd'hui, concernant la dématérialisation, nous savons que c'est tout l'objet des commissions. Des degrés d'intervention à différents niveaux, sont encore nécessaires concernant la fiabilité, concernant la sécurité, concernant la qualité. Notre souhait est de conserver, concernant le label JO, cette qualité qui a toujours fait la grandeur de cette institution.

**M. le préfet.** – Je suis le rédacteur en chef et je partage totalement ces objectifs.

**M. Blandin.** – Il nous a été rapporté lors de la réunion avec le SGG et vous-mêmes que les mesures qui étaient engagées au préalable des discussions, les mesures qui pouvaient être engagées, c'était un plan social pour les plus âgés et l'incitation au départ des plus jeunes (30 à 40 ans). Dans ces conditions, comment allons nous assurer une relève, par rapport aux nouvelles techniques ?

**M. le préfet.** – M. Sauvé avait fait allusion au plan signé en presse parisienne. Il a dit que si le personnel des JO voulait aller dans ce cadre, il était d'accord pour voir ça. L'accord cadre comporte un alinéa sur le plan social et les discussions sont en cours dans la presse parisienne. A la suite de

cet accord cadre, il a des échos, il y a des représentants de l'Etat qui sont au courant. Des conditions d'âge très basses ont été évoquées ces derniers jours. Ici, 50 ans est considéré comme une limite d'âge très basse. Ce chiffre a été évoqué dans certaines réunions. L'une des hypothèses était de permettre le départ à partir de 50 ans. Pour M. Sauvé, il n'en est pas question, estimant que c'était contraire à cette politique. Je ne peux pas laisser passer de tels propos, M. Sauvé ayant dit exactement le contraire même s'il a bien dit qu'à la suite de l'accord cadre, il y avait une possibilité de départs à 50 ans. Il a d'ailleurs dit que s'il fallait discuter de mesures d'accompagnement de ce type, par contre, il n'était pas d'accord pour la possibilité de départ à 50 ans aux JO. Pour les très jeunes, il a effectivement évoqué la mise en place de modules de formation pour réadapter les personnels aux nouvelles tâches.

Monsieur Chevalier relit le compte rendu de la réunion avec le SGG précisant que le SGG déclare que son administration est prête à favoriser le départ de salariés anciens dans le cadre d'un plan social, mais prêt aussi à favoriser le départ en formation de salariés plus jeunes (30 à 40 ans) afin de favoriser leur départ.

**M. le préfet.** – Il s'agit du problème lié à l'interprétation des comptes rendus car il n'y a aucune volonté de faire partir les gens jeunes.

**M. Blandin.** – Sur ces bases là, Monsieur le Directeur, vous comprendrez bien que les inquiétudes ne sont pas seulement au niveau de la SACIJO, puisque l'on parle toujours d'une chaîne de fabrication, alors qu'il y a une évolution technologique sur laquelle je pense que M. Chabrol reconnaîtra que les commissions qui sont instaurées le sont dans une transparence totale par rapport à la charge de travail, par rapport aux interventions et à l'intégration des tâches pour les différents secteurs.

**M. Chabrol.** – C'est vrai.

**M. Blandin.** – C'est une méthode que nous souhaitons voir se poursuivre et se mettre en place. A partir du moment où nous aurons évalué les conséquences ou les incidences de la dématérialisation sur chaque édition, dans chaque secteur, à partir de ce moment là, lorsque nous aurons fait le constat, nous nous engageons, si nous constatons qu'il y a sureffectif, nous nous engageons dans des discussions, des négociations. Pour l'instant, c'est mettre la charrue devant les boeufs, c'est prendre des mesures conservatoires qui n'ont pas lieu d'être aujourd'hui. Les mesures qui ont été proposées par le SGG sont inacceptables. Les mesures que le Président vient de rappeler ou les possibilités de mesures qui pourraient être envisagées dans les semaines qui suivent. Donc si jamais ces mesures là devaient voir le jour, prochainement, le genre d'animation que nous avons vécu ce matin se reproduirait certainement.

**M. le préfet.** – Je ne retiens que l'aspect positif de ce propos. Cela dit, je suis complètement d'accord sur cette méthode.

**M. Peyrade.** – Nous pouvons au moins, si cette réunion a servi à préciser un certain nombre de points, des points considérés comme des points bloquants. Si l'on peut y voir la volonté de remettre les choses dans leur rail pour poursuivre les négociations dans la continuité de ce qui s'est dit le 16 janvier, on n'aura pas perdu notre temps ce matin. Quant à la méthode, il est souhaitable que les termes de la déclaration de Monsieur le Directeur soit matérialisés sur papier afin que puissent s'engager les discussions pour mettre en place un groupe de travail.

**M. le préfet.** – Je propose qu'un compte rendu établi en concertation avec M. Peyrade, M. Gallois et Mme Pied et moi-même fasse l'objet d'une communication aux salariés. Quant aux groupes de travail qui seraient créés, ils doivent permettre d'avancer ensemble. Outre la diffusion de ce compte-rendu, je vais remettre quelques documents qui résument les réformes en cours pour que chacun soit bien au courant des conséquences.

Concernant les groupes de travail, je souhaiterais retenir la proposition faite par M. Blandin visant à créer des groupes de travail par métiers. Je souhaiterais finaliser aujourd'hui la création de ces groupes de travail, sachant que trois problèmes doivent être examinés : les débats parlementaires, les annonces de marchés publics à cause de l'évolution du code des marchés publics et le Lois et décrets. L'inquiétude provient sans doute d'un emballement médiatique. Il convient de disposer d'un groupe de travail sur les problèmes d'impression et de diffusion au sens large du terme et un cinquième groupe que je prendrais bien à mon niveau, celui concernant la recherche de travail

supplémentaire. Quant à la caisse de pensions, le problème doit être réglé à part. Je confirme que ces groupes de travail sont paritaires et que des experts appelés à ma demande ou à la demande de l'organisation syndicale peuvent y participer. Je vous montre, en créant ces groupes de travail, ma volonté de vouloir avancer d'autant plus que mon état d'esprit semble très proche de celui dont a fait preuve l'organisation syndicale ce matin. On se trouve devant des difficultés, vous, vous avez des difficultés, j'ai des objectifs à atteindre, il faut que l'on regarde ensemble comment avancer, il y a eu d'autres difficultés dans l'histoire de la presse parisienne.

**M. Peyrade.** – Concernant les évolutions, rien n'est ficelé d'avance, tout est à discuter, avec la qualité. Ecrivez ce que vous nous avez dit et entrons dans le vif du sujet.

**M. le préfet.** – Ceci fera l'objet d'un article dans le prochain éditorial du journal interne.

**M. Blandin.** – Prenons calmement la mesure des évolutions, Monsieur le Directeur.

**M. Pétrault.** – Monsieur le Directeur, vous avez peu abordé, et d'ailleurs M. Peyrade l'a repris également, la modernisation, l'évolution du matériel, l'évolution liée à la dématérialisation. Je ne l'ai pas bien senti dans votre discours. Je m'interroge sur le fait, on est bien d'accord, que la dernière fois, le 16 janvier, on a abordé ces questions, notamment au niveau de l'impression, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La déclaration de Monsieur le Directeur a surtout porté sur ce qui concerne la saisie à la source. Au vu du matériel existant, je souhaite savoir comment la direction envisage l'évolution programmée y compris en dehors du nouveau système éditorial. Etant donné que vous êtes, Monsieur le Directeur, rédacteur en chef du JO, je vous demande comment, du fait de la dématérialisation, vous allez contrôler cette information, la diffusion et continuer une labellisation du JO. Quel va être le rôle du service public ? Quelles seront les missions de service public ? Nous sommes attachés à cette mission qu'il faudrait peut-être redéfinir compte tenu de tout ce qui va tourner autour. En clair, est-ce que la saisie à la source sera diffusée par les services des JO, par la SACIJO ou par d'autres canaux qui pourraient nous échapper.

**M. le préfet.** – Je vais donner des réponses très claires sur les deux points évoqués. A titre d'exemple, le JO électronique qui a fait l'objet d'une ordonnance en début d'année sera diffusé, ce que nous avons demandé, non par ORT, mais sur le site des JO avec une clé d'identification, avec une clé de certification JO. C'est la raison pour laquelle il faut lire le dernier article d'exécution de l'ordonnance dans lequel il est dit que cette mesure sera mise en œuvre le 1<sup>er</sup> juin. Il souligne que pour parvenir à cette fin la direction aurait dû s'appuyer sur un système extérieur. Ceci a été réarbitré grâce aux discussions engagées avec M Chabrol. Ceci est une réaffirmation du rôle, au sens large, des missions des JO.

**M. Chabrol.** – J'ai mis en place un groupe de travail technique qui travaille sur la dématérialisation. Les travaux ont commencé par atelier. Leur déroulement semble donner satisfaction et il convient de les poursuivre. Pour ce groupe de travail restreint, il avait été envisagé que je présente régulièrement l'état de ses travaux devant un cercle plus large. Je propose que ce travail soit tenu à double niveau et de temps en temps peut-être à mon niveau. Le président de la SACIJO fera quant à lui le point avec la délégation. Pour des raisons plus techniques, il a été établi un groupe de travail appelé comité de pilotage sur l'avenir de l'atelier d'impression. Le programme a été arrêté avec la participation large de la SACIJO. Les travaux vont se développer normalement. Ceux-ci peuvent être élargis, si tel est le souhait de l'organisation syndicale, à tous les aspects de l'avenir de l'atelier d'impression. Ces problèmes seront traités au fil du premier semestre. Je n'exclue pas la possibilité de travaux mixtes, mais ces commissions paritaires métier par métier peuvent être envisagées, si cela paraît indispensable.

**M. le préfet.** – Il faudra voir cela dans un deuxième temps, si cela est nécessaire.

**M. Blandin.** – Je souligne qu'il convient dans un premier temps d'établir un constat de l'évolution de la dématérialisation à tous les niveaux, secteur par secteur et seulement après d'aborder l'évolution des camarades au niveau des différentes plates-formes éditoriales mises en place, par rapport aux nouveaux positionnements et aux nouvelles technologies. Notre formation professionnelle peut répondre aux nouvelles technologies. J'insiste sur le fait que les évolutions et les redéploiements des effectifs, par rapport aux incidences de la saisie à la source et de la dématérialisation, soient prises en

compte dans un deuxième temps, une fois seulement que nous aurons fait le constat. C'est pour cela qu'il nous paraît aujourd'hui prématuré de parler d'effectifs avant la fin du travail des commissions.

**M. Chabrol.** – Les travaux de ce groupe aboutissent à l'évidence à cela. Il faudra veiller le moment venu à bien prendre en compte l'évolution des métiers dans le cadre de la dématérialisation en cours.

**M. Blandin.** – Je suis satisfait de vous entendre dire aujourd'hui que nous avons les compétences pour travailler sur les supports multimédia, CD-Rom et Internet, et que notre savoir-faire à tous niveaux sera exploité pour assurer la pérennité des JO.

**M. le préfet.** – A partir du moment où est prise la décision de ne pas licencier, il faut trouver des travaux supplémentaires. L'évolution technique des choses fait qu'ils devront être trouvés dans de nouvelles activités plus que dans des activités en voie de diminution.

**M. Chabrol.** – L'atelier de compogravure travaille dès maintenant à la maquette de la page du JO électronique.

**M. Peyrade.** – Vous nous avez posé la question des effectifs, ce n'est pas un débat nouveau ! Vous avez remarqué également que dans les mois qui viennent ce n'est pas une question incroyablement importante. L'urgence n'est pas là ! Selon les propos tenus par M. Blandin, j'estime qu'il convient d'engager les négociations sachant que l'outil CATS sera utilisé en fonction des conclusions. J'insiste sur le fait que personne n'en a rajouté dans cette affaire. On a pu constater le départ de permanents. A ce sujet, je vous fais remarquer que depuis plusieurs mois, nous avons démontré notre responsabilité. Accordez-nous ce crédit, on a quelques mois pour se mettre dans la discussion telle qu'elle doit être et que personne ne fera des choses qui insulteraient l'avenir. Ne nous posez pas un problème de principe qui risque de bloquer les discussions.

**M. Butor.** – A la question de M. Pétrault, je tiens à préciser que la direction a obtenu l'authentification des JO électroniques et qu'elle pourra vendre cette activité nouvelle aux autres administrations.

**M. le préfet.** – Sur le dernier point abordé par M. Peyrade, il ne faut pas inutilement prolonger la réunion de ce matin. Je souhaite que les discussions reprennent assez vite, dès la semaine prochaine, car il est souhaitable de s'entretenir sur ce sujet. Sans vouloir en faire un problème de principe, j'insiste pour que l'organisation syndicale accepte la seule condition préalable que j'ai demandée afin de ne pas me mettre en difficulté vis-à-vis de la direction du budget.

**M. Peyrade.** – Ne précipitons pas les choses, prenons le temps de la réflexion. Nous ne mettons pas des effectifs pour mettre des effectifs. Nous avons tous conscience que nous sommes entrés dans une période de mutation.

**M. le préfet.** – Je demande qu'on ne complique pas les choses pour l'avenir d'autant que chacun sait que les effectifs ne seront plus ce qu'ils sont aujourd'hui. Je ne demande pas de signature mais un engagement responsable afin que, durant les discussions, on mette un certain nombre de choses entre parenthèses pour dire au ministère du budget : voilà la responsabilité de mes interlocuteurs. Je demande donc pour le dossier caisse des pensions, que les représentants du personnel agissent de façon favorable au personnel. Je ne demande pas d'engagement signé mais j'insiste pour que chacun considère que ce qu'il dit est fondamental pour la prise de décision de l'Etat par la suite.

**M. Blandin.** – Cela implique aussi que nous sortions en temps et en heure les différentes éditions des JO. Si l'on s'apercevait dans l'avenir d'une augmentation de la sous-traitance, nous serions en droit de montrer notre mécontentement. Avant toute action prématurée, nous demandons une analyse exacte de la situation et la garantie que les travaux sortent avec son label de qualité.

**M. le préfet.** – Je m'engage à ne pas évoquer de chiffres afin de ne pas entraver les travaux des groupes de travail. Je rappelle que je me suis engagé à être l'interlocuteur de l'organisation syndicale et je vais demander au SGG d'accepter qu'aucun chiffre ne soit avancé sous réserve que parallèlement vous vous engagiez à accepter la seule condition que je pose et donc à ne pas compliquer le problème.

**M. Peyrade.** – Je vous assure que l'organisation ne veut pas créer de situation impossible. Il y a eu des événements ces dernières semaines, cette réunion au cours de laquelle certaines choses ont été dites et vont être écrites et permettre d'avancer avec un certain nombre d'engagements. Mais vous n'êtes pas sans savoir que chacun doit jouer son rôle, notamment le conseil d'administration de la SACIJO. Donnons-nous quelques semaines pour trancher cette question-là car nous savons que pendant cette période-là, nous ne risquons pas de faire des choses inconsidérées.

**M. le préfet.** – Je demande, dans toute la mesure du possible, que les engagements de chacun soient parallèles et convergents. Mon rôle n'est pas de mettre l'organisation syndicale dans une situation impossible et réciproquement. J'expliquerai au SGG que les choses ne sont pas simples et je veux avoir les moyens de dire que certaines choses se font et que d'autres sont en attente.

**M. Peyrade.** – Je crois que c'est votre volonté et que nous n'avons pas vraiment le choix.

**M. le préfet.** – Je remercie chacun pour sa participation à cette réunion.

*La séance est levée à 12 heures 45.*



Pour la Direction,  
Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,

**Jean-Paul BOLUFER.**